



PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05/06/2026

Département de Haute-Savoie

Conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants (*exprimés*) : 15

Représentés (*procuration*) : 00

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

L'An deux mil vingt-six, le 05 juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CHEVRIER dûment convoqué, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane CLAEYS, Maire.

Date de convocation : 29 mai 2026.

Etaient présents : Stéphane CLAEYS, Vanessa CLERC PIERREL, Thierry ROSAY, Régis BAUD, Maureen CORDIER, Stéphanie FERROLLET, Amandine QUILLERIE, Jean-François CARREL, Michel CARREL, Aurélie GIRARDIN, Denis MARMILLOUD, Jocelyne OLLAT, Valentin PETITEAU, Anne VARCHER, Thibaud VERNHOLLES.

Secrétaire de séance : Thierry ROSAY.

ORDRE DU JOUR

DELIBERATION

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

DIVERS

=====

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance et invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Thierry ROSAY est désigné à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

<u>Approbation du compte-rendu</u>

Lors de l'examen du procès-verbal de la séance du 07 mai 2026, Madame Vanessa CLERC PIERREL demande la modification de la rédaction de la phrase figurant à la page 03, relative au CR de la commission Solidarités et actions sociales du 20/04/2026. « les nombreux

sujets qui lui incombent au sens large comme la cantine, la gestion des enfants difficiles au périscolaire du périscolaire ... »

Après échange, le Conseil Municipal accepte cette demande de modification.

Le procès-verbal de la séance du 07/05/2026 est modifié en conséquence puis approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1 Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée que les Conseils Municipaux du département de la Haute-Savoie sont convoqués pour procéder à la désignation de leurs délégués titulaires et suppléants, qui seront appelés à former le collège pour l'élection des sénateurs le dimanche 27 septembre 2026.

La population municipale détermine à la fois le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin (majoritaire ou liste) :

- Dans les communes de moins de 9 000 habitants, le nombre de délégués est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil Municipal déterminé par l'article L. 2121-2 du CGCT (en application de l'article L. 284, le nombre de délégués à élire est fixé à soit pour CHEVRIER 03, dans le conseil municipal dont l'effectif légal est de 15 membres).
- Pour les communes de moins de 1 000 habitants, les candidats peuvent se présenter soit isolément ou groupés, soit sur une liste qui peut ne pas être complète. Le panachage (adjonction ou suppression de nom) est autorisé.
- Le vote à lieu sans débat, au scrutin secret majoritaire, uninominal ou plurinominal, à deux tours. Les règles ayant attrait à la parité ne s'appliquent pas.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection de trois (3) délégués titulaires et trois (3) délégués suppléants.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu l'instruction NOR : INTP2611651C du 6 mai 2026 ;

Vu l'arrêté n° PREF-DCI-BCAR-2026-0217 du 18 mai 2026 ;

Considérant que la désignation des délégués et celle des suppléants a lieu séparément ;

Considérant que le conseil municipal procède à l'élection des suppléants aussitôt après l'élection des délégués ;

L'élection est acquise au premier tour si un candidat recueille la majorité absolue des suffrages exprimés.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Composition du bureau électoral :

Monsieur Stéphane CLAEYS, Maire, a ouvert la séance. Monsieur Thierry ROSAY a été désigné en qualité de secrétaire de séance. Monsieur Le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le Maire et est composé, à l'ouverture du scrutin, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et les deux membres du conseil municipal présents à l'ouverture du scrutin les plus jeunes.

A savoir : Monsieur Denis MARMILLOUD, Madame Jocelyne OLLAT, Madame Anne VARCHER et Monsieur Michel CARREL.

1. Sont candidats « délégués » :

- Monsieur Stéphane CLAEYS ;
- Monsieur Thierry ROSAY ;
- Madame Vanessa CLERC PIERREL.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des Délégués :

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de suffrages obtenus :

- Monsieur CLAEYS Stéphane : 15 voix (quinze) ;
- Monsieur ROSAY Thierry : 15 voix (quinze) ;
- Madame CLERC PIERREL Vanessa : 15 voix (quinze).

Proclamation de l'élection des « délégués » :

(ordre décroissant des suffrages obtenus et à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)

- ✓ **Monsieur ROSAY Thierry : proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter.**
- ✓ **Monsieur CLAEYS Stéphane : proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter.**
- ✓ **Madame CLERC PIERREL Vanessa : proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter.**

Après avoir procédé aux votes, Monsieur Le Maire a constaté le refus de zéro (0) délégués après la proclamation leur élection

2. Sont candidats « suppléants » :

- Monsieur Régis BAUD ;
- Madame Stéphanie FERROLLET ;
- Madame Aurélie GIRARDIN.

Résultats du premier tour de scrutin de l'élection des Suppléants :

Nombre de conseillers présents et représentés : 15

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombres de suffrages obtenus :

- Monsieur Régis BAUD : 15 voix (quinze) ;
- Madame Stéphanie FERROLLET : 15 voix (quinze) ;
- Madame Aurélie GIRARDIN : 15 voix (quinze).

Proclamation de l'élection des « suppléants » :

(ordre décroissant des suffrages obtenus et à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)

- ✓ **Monsieur Régis BAUD proclamé élu au 1^{er} tour et déclaré accepter.**
- ✓ **Madame Stéphanie FERROLLET proclamé élu au 1^{er} tour et déclaré accepter.**
- ✓ **Madame Aurélie GIRARDIN proclamé élu au 1^{er} tour et déclaré accepter.**

Après avoir procédé aux votes, Monsieur Le Maire a constaté le refus de zéro (0) suppléants après la proclamation leur élection.

Monsieur Le Maire a constaté aucune observation et réclamation.

SONT ÉLUS délégués : Monsieur CLAEYS Stéphane, Monsieur ROSAY Thierry, Madame CLERC PIERREL Vanessa.

SONT ÉLUS suppléants : Monsieur Régis BAUD, Madame Stéphanie FERROLLET, Madame Aurélie GIRARDIN.

Appelés à former le collège en vue de l'élection de sénateurs le 27 septembre 2026.

DIVERS

Les membres du conseil municipal confirment le jeudi 11 juin 2026 comme date de la prochaine réunion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H05.

FAIT ET DELIBERE A CHEVRIER LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance,
Thierry ROSAY



Le Maire,
Stéphane CLAEYS

